Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260312-2026_03_04-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
CHAPRON Frédéric
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HUET Solvec
JÉHAN Jean-Pierre
LATIMIER Daniel
LE GLATIN Dominique
LEFFONDRÉ Isabelle
LENORMAND Ludovic
LE MERCIER Pierrick
MARTIN Fabrice
MOISAN Catherine
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse

Absentes excusées : HAMON Sophie (Donne pouvoir à MOISAN Catherine).

Monsieur Laurent CADIN est arrivé avec du retard, il a rejoint la séance à 18h15.

Nombre de membres en exercice : 18 **Nombre présents :** 17

Secrétaire : Solvec HUET

2026-03-04 : RÉSEAU DES BIBLIOTHEQUES « AU FILS DE L'ÉVRON »
MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT
8.9 – CULTURE

Le 20 avril 2023, le conseil municipal actait l'adhésion de la commune de Plémy au réseau des bibliothèques associant les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Trédaniel et Quessoy. Ce réseau permet d'élargir et de diversifier l'offre de services à la population par la mise en commun de fonds documentaires des bibliothèques partie prenante au réseau. Il permet aussi de partager des moyens humains et compétences en lien avec cette mission de lecture publique.
Le 23 novembre 2023 était approuvée par le conseil municipal la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau.

Le réseau « Au Fil de l'Évron » connait une belle croissance depuis sa naissance début 2025, prouvant l'intérêt de la population pour ce service. Différentes réalisations ont pu être observées :

- Le choix du nom du réseau,
- La mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) commun entre les 5 bibliothèques,
- Un site internet bien fréquenté,
- Des visuels graphiques et supports de communication.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260312-2026_03_04-DE

La charte d'organisation et de fonctionnement du réseau nécessite aujourd'hui de prendre en compte plusieurs évolutions, notamment :

- La mise à jour des horaires d'ouverture des bibliothèques du réseau ;
- La mise à jour de la composition des comités technique et de pilotage ;
- La modification de la cellule de coordination : l'agent de la commune de Quessoy, responsable de la bibliothèque et recruté à temps complet, sera affecté à 50% à la coordination du réseau en collaboration avec les autres responsables des 4 autres bibliothèques,
- La mise à jour de la participation financière de chaque commune au réseau, proportionnelle à la population de chacune d'entre elles.

Les bibliothèques municipales du réseau ambitionnent toujours d'atteindre les préconisations minimales ministérielles de 2 € par habitant. La mise en place d'un budget minimal d'acquisition est à la fois un gage d'équité entre les collectivités du réseau et l'assurance du bon renouvellement des collections.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*
Vu *la délibération n° 2023-04-1 en date du 20 avril 2025 relative à l'adhésion de la commune de Plémy au réseau des bibliothèques regroupant les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Trédaniel et Quessoy ;*
Vu *la délibération n 2023-11-02 en date du 23 novembre 2025 relative à l'approbation de la convention de partenariat et de la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau des bibliothèques « Au Fil de l'Évron » ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Catherine MOISAN, Adjointe ;*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau « Au Fil de l'Évron » amendée au 1er mars 2026 ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Richard

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 12 mars 2026
et de la publication le 12 mars 2026
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Richard